

L'Association du Réseau des Consultants en Gérontologie ARCG, en partenariat avec l'association AGEVIE et SOLIHA Val de Loire, a proposé le jeudi 24 mars 2022 une matinée d'échange et de réflexion sur « **La place des professionnels dans la relation aidants-aidés** » avec deux temps « Comment se retrouve-t-on aidant ? » et « Nous deux et les autres » avec 70 professionnels et aidants présents. Voici ce que nous pouvons retenir des interventions de Jean-Jacques Amyot, Alain Villez et Isabelle Donnio, largement enrichies des témoignages de proches aidants et de professionnels de terrain

Aidant, vous avez dit aidant ?

Selon les sources, le nombre d'aidants varie de 4 à 11 millions, sachant que la majorité sont des femmes. Cette impossibilité de connaître leur nombre renvoie à l'histoire singulière de chaque binôme aidant / aidé. Qu'est ce qui justifie de passer d'un statut familial à celui d'aidant ? Qui reconnaît l'aidant et qui se reconnaît comme tel ? Finalement le choix des mots n'est pas forcément important, surtout lorsque la fille d'une mère en EHPAD annonce « *qu'on n'est plus un aidant, dès lors que l'on impose à la personne que l'on accompagne quelque chose qu'elle ne désire pas au nom de son bien-être !* »

L'aidant lui-même est souvent mal à l'aise avec l'appellation d'aidant et sa place dans un dispositif public. Un enfant, un conjoint souhaite-t-il cette reconnaissance si elle est au détriment de sa relation familiale ? Mais alors comment les professionnels doivent-ils ajuster leurs pratiques dans cette relation intime ? Ce qui est interrogé, c'est la place de l'expert dans cette triangulation. Est-ce l'aidant avec son expérience de l'histoire de vie de son proche ? Le professionnel ? Ou l'aidé ?

L'accompagnement de la personne vulnérable doit s'appuyer sur une collaboration, une prise en compte des différentes pratiques partagées pour soutenir ce binôme aidant / aidé et trouver sa place dans une relation intime très investie.

« Si je dois adresser un message aux professionnels, c'est d'écouter le vœu de la personne, voir son potentiel, l'encourager et sortir d'un parcours stéréotypé », témoignage Valérie, aidante de sa maman.

Proche aidant dans les politiques vieillesse : législation, statut ...

L'aidant est devenu un acteur du dispositif médico-social, un guide professionnel, sans diplôme. Sa reconnaissance, sous un statut légiféré, émerge en 1975 avec les premiers cantous, une forme d'aide au répit avec pour corolaire la notion de fardeau pour l'aidant. Dans les années 80, les centres de jour et l'hébergement temporaire sont encouragés. Plusieurs lois poursuivent cette reconnaissance, jusqu'à la loi Accompagnement de la Société au Vieillessement qui, en 2015, positionne le statut d'aidant proche et ouvre un droit au congé indemnifié de proche aidant sauf s'il est conjoint, concubin ou pacsé. Plateformes de répit, balluchonnage, maison des aidants, une logique d'expérimentation prévaut mais elle ne permet pas une offre bien répartie dans le territoire et donc une équité dans l'accompagnement. L'assistance incombe donc en premier chef à la famille, avec en première ligne l'obligation alimentaire et la récupération sur la succession.

A quand un changement de paradigme ? Le chemin reste long et les reports successifs d'une loi grand-âge en sont malheureusement le signe.

Nous deux et les autres : Décision/responsabilité/expertise

Comment accompagner la personne aidée et prendre en compte la manière de fonctionner du proche aidant ? Le professionnel doit éviter la tentation de trouver la solution idéale mais au contraire prendre en compte et légitimer la parole des personnes aidées et aidantes. Il convient de privilégier une approche capacitaire de la personne aidée, d'explorer les possibles, tant du côté des professionnels que des aidants avec comme slogan, « rien sur nous sans nous ».

La tension est possible entre un principe de liberté d'agir pour la personne vulnérable et un principe de sécurité pour sa protection. La réflexion autour de la transgression possible de la règle doit alors être débattue. S'appuyer sur une démarche éthique constitue toujours une ressource dans l'aide à la décision, en garantissant le respect de la parole de chacun, sans hiérarchisation, la collégialité de la recherche de solutions, l'exploration de différents scénarios en acceptant avec humilité qu'il peut s'agir de la moins mauvaise des décisions, tout en assurant une évaluation pour éventuellement réviser les décisions prises.

« Avant d'être aidante, j'étais avant tout une épouse. J'ai dû me battre pour me faire reconnaître comme tel tout au long de l'accompagnement de mon mari, jusqu'à justifier mon désir d'obtenir un lit médicalisé de grande taille pour étreindre mon mari le soir », Nicole, aidante de son mari

L'ouvrage réalisé par les consultants de l'ARCG, « *Les aidants entre solidarités privées et politiques publiques* », sous la direction Jean-Jacques Amyot, aux éditions Erès, vous permettra aller plus loin dans ces réflexions.

Contact : ARCG

Siège : SOLIHA, Centre Val de Loire, 241 rue Edouard Vaillant BP 75825 – 37058 TOURS cedex, 06 72 01 83 98

contact@arcg.fr

